

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 483

présenté par
M. Duron, M. Bono, M. Tourtelier, M. Chanteguet,
M. Caresche, M. Perez, Mme Lepetit, Mme Coutelle
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 19 BIS, insérer l'article suivant :**

Dans les six mois suivant l'adoption de la loi n° du portant engagement national pour l'environnement, le Gouvernement remet au Parlement un rapport faisant le bilan des effets de la dépenalisation des amendes de stationnement payant et de la décongestion des centres-villes qu'elle entraînera sur l'environnement d'une part et sur l'aménagement urbain d'autre part.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.